

# DEMANDE D'AUTORISATION DE PRISES DE VUES EN PRINCIPAUTE DE MONACO

- ✓ *Le formulaire fait l'objet d'un traitement automatisé d'informations nominatives ayant pour finalité la gestion des demandes d'autorisation de tournage en Principauté, dont S.E.M. Le Ministre d'Etat est responsable.*
- ✓ *Tout dossier incomplet sera refusé.*
- ✓ *Le département de l'Intérieur est destinataire des informations fournies.*
- ✓ *Conformément à l'article 14 de la loi 1.165 du 23.12.1993 modifiée, vous disposez d'un droit d'accès et de rectification à vos données personnelles.*

## LA PRODUCTION

**Nom de la société réalisatrice :**

**Média diffuseur ou usage :**

**Nom du responsable :**

**Adresse :**

**Téléphone :**

**Fax :**

**Email :**

**Nombre de personnes composant l'équipe (noms et qualités) :**

**Type de matériel utilisé :**

**Type et immatriculation du véhicule utilisé :**

## LES PRISES DE VUES

**Photos**

**Video**

**Film**

**Genre et sujet du reportage :**

**Date du reportage:**

**Prise de vue par drone :**

OUI

NON

**Société exploitante :**

NB : Les prises de vues par drone sont subordonnées à l'enregistrement de la société réalisatrice auprès de la Direction de l'Aviation Civile (Tél : 00.377.98.98.81.02 Mail : [aviation-civile@gouv.mc](mailto:aviation-civile@gouv.mc))

Avez-vous l'intention d'effectuer des prises de vues :

1) De la Place du Palais Princier ? OUI NON

**PRECISER IMPERATIVEMENT LE JOUR ET L'HEURE**

**(une seule journée – créneau maximum deux heures)**

**OU**

2) De la relève de la Garde ? (à 11h55 tous les jours) OUI NON – JOUR

**ATTENTION : PAS D'INTERVIEWS NI DE PLATEAUX SUR LA PLACE DU PALAIS**

3) Des sites appartenant au groupe Monte-Carlo Société des Bains de Mer ? OUI NON  
(Casino, Place et Jardins du Casino, Café de Paris, Hôtel de Paris, Hermitage, Monte Carlo Beach et Sporting)

Dans l'affirmative, veuillez contacter le groupe Monte-Carlo Société des Bains de Mer :

- pour les demandes de Presse : [presse@sbm.mc](mailto:presse@sbm.mc) ou 00.377.98.06.64.14

- pour les demandes commerciales (films, publicités, images promotionnelles...) : [a.daniel@sbm.mc](mailto:a.daniel@sbm.mc) ou 00.377.98.06.63.90

**NB : Les responsables des tournages publicitaires doivent impérativement recueillir l'accord préalable des personnes morales et physiques impliquées.**

# DISPOSITIONS MATERIELLES PARTICULIERES

## IMPORTANT

L'utilisation de réseaux radioélectriques temporaires (SNG, caméras HF et moyens de communication radio) est obligatoirement soumise à demande préalable d'autorisation auprès de la : Direction du Développement des Usages Numériques (00.377.98.98.88.00 ou [ddun@gouv.mc](mailto:ddun@gouv.mc))

Les opérations de tournage nécessitent-elles :

1) Des dégagements de stationnement ? Veuillez indiquer le(s) lieu(x), date(s) et horaire(s)

2) Des coupures de trafic de la circulation automobile? Veuillez indiquer le(s) lieu(x) et/ou itinéraire(s), date(s) et horaire(s)

3) La mise en œuvre de mesures destinées à contenir le public ? Veuillez indiquer le(s) lieu(x), date(s) et horaire(s)

4) La mise en œuvre d'installations fixes sur le domaine public ? Veuillez indiquer le(s) lieu(x), date(s) et horaire(s)

**Le Département de l'Intérieur procédera à la consultation des services concernés avant l'éventuelle délivrance de ladite autorisation. Il est précisé que cette demande doit être déposée 15 jours avant le début du tournage envisagé, sans quoi elle ne pourra pas être traitée.**

- **Toute occupation prolongée de certains lieux ou rue de la Principauté peut donner lieu à paiement d'une redevance d'occupation du domaine public de l'Etat.**

Pour les films de fiction (télévision ou cinéma), qu'ils soient tournés en intégralité ou en partie en Principauté de Monaco, une version complète du scénario doit être soumise en français au Centre de Presse un mois avant le début du tournage.

**Toute modification fera l'objet d'une nouvelle demande d'autorisation.**